

Conseil d'administration

du 17/06/2003

I-Questions budgétaires et financières

2 - Envasement de l'estuaire de la Vilaine Perspectives d'actions

Mr BROHAN, Président du Comité d'Estuaire de la Vilaine, présente à l'assemblée le rapport suivant :

Depuis la mise en service du barrage et l'utilisation du plan d'eau amont comme réserve d'eau douce « potabilisable », un accroissement important de la sédimentation dans la zone estuarienne s'est produit, dépassant sans mesure les prédictions des études initiales. Il a atteint, en 1998, 22 millions de m³ de vases déposées (IAV-ERAMM, 1999). Il semble que les deux zones internes et intermédiaires soient actuellement dans un état d'envasement proche de l'équilibre, fluctuant au rythme du régime hydrologique de la Vilaine. Par contre, le phénomène d'envasement gagnerait actuellement la zone externe et se manifesterait, notamment, par un envasement des plages et la formation d'une barre ou seuil de sédiments à l'entrée de l'estuaire. De façon générale, cet envasement affecte l'environnement et les activités économiques de l'estuaire.

Les principaux enjeux sont le maintien de l'activité portuaire du port de Tréhiguier, l'accès au port de Billiers, l'accès à l'écluse du barrage et dans une moindre mesure, celui de la cale de Vieille Roche. Par ailleurs, et de façon plus générale, c'est l'accès même au chenal externe de la Vilaine qui devient aujourd'hui difficile et entrave la navigation.

Ces enjeux ont été débattus et mis en perspective par rapport à la production d'eau potable dans le cadre de l'élaboration du SAGE. Un « Comité d'Estuaire » a été mis en place, il est animé par l'IAV et a pour rôle principal de désamorcer les tensions en jouant sur la lisibilité des décisions de gestion prises au barrage d'Arzal, l'explication des programmes scientifiques en cours et, plus généralement, sur l'association des membres de ce Comité, le plus en amont possible, aux orientations concernant l'estuaire.

Grâce aux études menées depuis 2 ans, un consensus a pu se dégager entre élus locaux, associations de protection de l'environnement, services de l'Etat et professionnels travaillant sur l'estuaire : il n'est pas envisageable de revenir à la situation existant avant la construction du barrage, mais il faut remédier aux conséquences les plus importantes de l'envasement.

Les solutions techniques envisagées sont cernées et chiffrées dans leurs grandes lignes :

- l'utilisation des infrastructures du port de Tréhiguier pourrait être rétablie par la construction d'une estacade, d'un coût estimé à 2,3 millions d'euros ou par un dragage systématique tous les deux ans d'un coût estimé à 100 000 euros.
- L'accès au port de Billiers ne peut se résoudre que par un dragage du chenal d'accès tous les 3 à 5 ans d'un volume d'environ 20 000 m³ soit un coût d'environ 100 000 euros.
- Aucune solution n'est actuellement chiffrée pour la cale de Vieille Roche et pour l'accès à l'écluse du barrage. Cependant un projet de nouvelle écluse est à l'étude qui contiendra un dispositif de sas « auto-curant ».
- Le chiffrage des actions à mener sur le chenal externe n'est pas actuellement finalisé car il nécessite l'intégration de résultats de l'étude hydro-sédimentaire en cours pour la définition de sa localisation optimale.

Ces travaux généreront un volume important de sédiments nécessitant une réflexion sur la méthode de leur évacuation et la recherche de sites marins d'immersion dans le cadre d'une procédure complexe dont le coût est estimé à 60 000 euros.

Cette politique marquerait un nouvel engagement de l'Institution dans l'estuaire. Rappelons que cet engagement n'est pas nouveau et date de la construction du barrage avec, par exemple, l'indemnisation des mytiliculteurs. Tout en étant conscients qu'une stricte lecture juridique du dossier devrait amener l'Etat à davantage d'implication, l'Institution est, de fait, au cœur des problématiques de l'estuaire, et la demande des usagers se retourne aujourd'hui vers elle.

Une prochaine réunion du comité d'estuaire permettra à celui-ci d'émettre des avis motivés sur les solutions techniques envisagées, il restera bien sûr à rechercher les financements correspondants.

Mr PRODHOMME estime qu'il faudra se poser les bonnes questions avant de lancer les études nécessaires afin que celles-ci soient pertinentes.

Mr BROHAN confirme qu'il s'agit bien d'études précises et limitées. Il rappelle par ailleurs que le barrage d'Arzal est à l'origine de l'accélération de l'envasement particulièrement du fait de sa vocation de retenue d'eau à potabiliser.

Le Directeur Général confirme que dans le projet initial du barrage et à titre de mesure compensatoire il était prévu en dehors de la période des crues d'ouvrir les vannes pour réaliser des chasses dans les deux sens. Cela s'est révélé impossible du fait de la retenue d'eau et on peut donc considérer que l'eau potable est « responsable » à 90 % de cette impossibilité.

Mr HAMEL précise qu'à l'origine le barrage n'a pas été conçu pour créer une retenue d'eau, mais qu'on l'a « rentabiliser » depuis. Le barrage n'a donc fait qu'accentuer l'envasement préexistant. La preuve en est, que des dragages ont toujours été réalisés faute de quoi le lit majeur serait aujourd'hui le lit mineur.

Mr CANONNE estime que le financement des actions à mener sur l'estuaire ne doit pas provenir uniquement de l'eau potable car on ne peut pas chiffrer sa part de responsabilité des l'envasement.

Mr BROHAN conclut le débat en confirmant que les actions a mener relèvent de l'entretien. Il informe l'assemblée que sur la commune d'Ambon certaines plages ont commencées à dégraisser depuis que des pieux ont été écartés et donc que des actions simples peuvent amener des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de ces orientations générales proposées par le Président.

La mise en œuvre effective de chacune de ces actions fera ultérieurement l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration.

**Pour Extrait Conforme
Le Président**

J. BRIEND